

# Enquête de préfiguration d'un nouvel espace public

## Puy-Saint-Martin

### Juin-Juillet 2024



# Sommaire

|                                                                         | Page |
|-------------------------------------------------------------------------|------|
| 1 - La commune de Puy Saint Martin                                      | 1    |
| 2 Quel avenir pour nos villages demain ?                                | 2    |
| 3 Cœur de village : Le projet structurant pour Puy Saint Martin         | 2    |
| 4 Redynamiser le Centre Bourg                                           | 4    |
| 5 Un projet à Co construire                                             | 6    |
| 6 L'AFEV : créatrice de liens solidaires et développeuse de Tiers Lieux | 9    |
| 7 Le diagnostic territorial                                             | 10   |
| 8 Des enquêtes quantitatives                                            | 19   |
| 9 Des entretiens qualitatifs                                            | 21   |
| 10 Synthèse du diagnostic                                               | 26   |



## 1 La commune de Puy Saint Martin

Puy-Saint-Martin est un village perché situé dans le département de la Drôme, en région Auvergne Rhône-Alpes. Elle est positionnée à 16 km au sud de Crest, à 26 km à l'est de Montélimar et à 21 km au nord de Dieulefit. En 2022, elle comptait 834 habitants pour une superficie de 11,65 km<sup>2</sup>, soit une densité de population de 72 habitants aux km<sup>2</sup>, la classant dans les communes de faible densité. On constate une baisse légère depuis 2015 qui devrait être compensée par le nouveau lotissement du Sud et l'arrivée moyenne d'une cinquantaine de personnes avec une répartition relativement homogène, même si les plus de 60 ans représentent environ 1/3 des habitants.

Pour en savoir plus sur la composition et la sociologie du village, cliquez sur le lien ci-dessous : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-26258#chiffre-cle->

On observe un vieillissement progressif de la population depuis 2010, puisque les plus de 60 ans progressent et représentent en 2021, 32,8 % de la population, contre 24,5% en 2010. On peut penser que la réalisation du lotissement le Sud, qui n'est pas pris en compte dans l'étude, avec essentiellement de jeunes familles qui se sont installées, tempère ce résultat et marque une évolution de la population qui devrait atteindre les 950 habitants en 2024. Il y a un enjeu pour la commune à attirer de jeunes actifs, des familles avec enfants pour assurer la pérennité de l'école, le dynamisme commercial. L'équipement envisagé doit en outre éviter la formule de « village dortoir » et proposer des services et activités de loisirs à même de répondre à leurs besoins.



POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

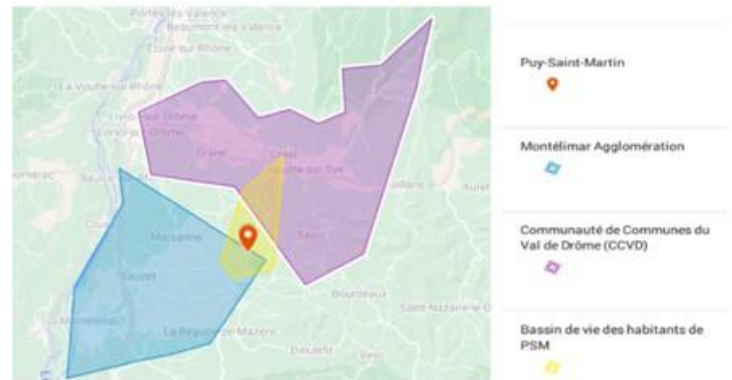
| Âge            | 2010 | %     | 2015 | %     | 2021 | %     |
|----------------|------|-------|------|-------|------|-------|
| Ensemble       | 842  | 100,0 | 872  | 100,0 | 852  | 100,0 |
| 0 à 14 ans     | 189  | 22,4  | 196  | 22,5  | 151  | 17,7  |
| 15 à 29 ans    | 109  | 12,9  | 86   | 9,9   | 103  | 12,0  |
| 30 à 44 ans    | 165  | 19,6  | 184  | 21,1  | 163  | 19,1  |
| 45 à 59 ans    | 173  | 20,5  | 169  | 19,4  | 157  | 18,4  |
| 60 à 74 ans    | 146  | 17,3  | 162  | 18,6  | 188  | 22,1  |
| 75 ans ou plus | 61   | 7,2   | 74   | 8,5   | 91   | 10,7  |

Sources : Insee. RP2010. RP2015 et RP2021. exploitations principales. géographie au 01/01/2024.

A cheval sur deux entités géographiques, à la frontière entre le Val-de-Drôme et la Drôme provençale, PSM a quitté la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée en 2020 pour intégrer la Communauté de communes de Montélimar- Agglomération.

C'est pourquoi pour les besoins de l'étude, trois réalités géographiques ont été prises en compte :

- La commune de Puy St Martin (en rouge sur la carte)
- Montélimar agglomération (en bleu sur la carte)
- Un territoire d'attractivité supposé composé des communes de Roynac, de Cléon-d'Andran, de Charols, de Manas, de Pont-de-Barret, de La Répara-Auriples, de Crest et d'Autichamp (en jaune sur la carte).



La notion d'attractivité est définie par les publics qui participent aux activités et aux événements sur Puy Saint Martin, publics qui dépassent largement le périmètre de la commune

## 2 Quel avenir pour nos villages demain ?

Selon une étude de l'INSEE de février 2021, s'installer dans une commune rurale est un choix de proximité, privilégié par les jeunes actifs et les familles. La moitié des arrivants dans les espaces ruraux vivaient déjà auparavant dans une commune rurale. Ce sont le plus souvent de jeunes actifs ou des familles, dont l'arrivée permet de renouveler la population des territoires ruraux, plus âgée. Ils exercent plus souvent une profession d'ouvrier, d'employé ou de profession intermédiaire que les résidents de ces territoires. Derrière ce constat, force est de constater que le visage de la ruralité est aujourd'hui profondément transformé. Les fonctions des zones rurales et les besoins des populations qui les habitent ont fortement évolués. De multiples activités d'artisanat et de services sont venues s'intégrer aux côtés de l'agriculture au sein de l'économie rurale. Les néo-ruraux côtoient les natifs et les résidents secondaires. Les nouvelles technologies modifient en profondeur le rapport au travail, les questions liées aux mobilités et interrogent de nouvelles modalités dans « le faire et le vivre ensemble ». Les attentes en matière d'offre de services, de culture et de loisirs, dans une logique de proximité sont un enjeu majeur pour les équipes municipales. La question de la jeunesse est un aspect déterminant dans les enjeux démographiques de maintien, voire de développement des populations.

La Commission européenne a présenté, fin juin 2021, une vision à long terme pour l'avenir des zones rurales à l'horizon 2040. Les zones rurales représentent 80% du territoire de l'Union européenne (UE) et 30% de sa population (137 millions de personnes).



Ces territoires sont touchés par la diminution et le vieillissement de ses habitants et doivent faire face à de nombreux défis : manque de connectivité, absence de possibilités d'emploi, services limités en matière de transports publics, d'écoles, d'hôpitaux et de commerces... Cette vision s'appuie sur la volonté de rendre ces régions "plus fortes, connectées, résilientes et prospères" d'ici 2040. Elle prévoit de mettre en œuvre un plan d'action dans ces zones rurales pour attirer des entreprises innovantes, fournir un accès à des emplois de qualité et garantir de meilleurs services et infrastructures :

- créer un écosystème d'innovation avec la mise en place d'une plateforme pour développer la recherche et l'innovation et permettre la collaboration des communautés rurales, des porteurs de projets et des autorités locales ;
- aider les communes à développer des liaisons de transports durables et encourager l'innovation numérique et l'utilisation de nouvelles technologies pour réduire la fracture numérique entre les zones rurales et urbaines ;
- renforcer la résilience au changement climatique en soutenant les communes dans la transition énergétique (préservation des ressources naturelles, verdissement des activités agricoles...);
- assurer le bien-être social en améliorant l'accessibilité des services d'éducation et de soins, notamment pour les enfants et les personnes vulnérables ;
- diversifier les activités économiques par la promotion du tourisme rural, le développement de circuits courts et le recours à la labellisation pour garantir la qualité des produits alimentaires locaux.

A des degrés divers, Puy Saint Martin n'échappe pas à ces questionnements, puisqu'après un déclin démographique important, on observe aujourd'hui un renouveau de la population, de sa sociologie que l'action municipale a fortement encouragé. Le projet « Cœur de Village, dans lequel s'inscrit le travail de préfiguration d'un « nouvel espace public » constitue le fer de lance de la politique de l'équipe municipale qui anime la vie du village.

#### **A RETENIR**

**Il y a un enjeu pour la commune à prendre en compte la sociologie de sa population, attirer de jeunes actifs, des familles avec enfants pour assurer la pérennité de l'école, le dynamisme commercial. L'équipement envisagé doit y contribuer pour éviter la formule de « village dortoir » et proposer des services et activités de loisirs à même de répondre à leurs besoins.**

**L'évolution du monde rural, de la structure des populations (telle que l'indique l'étude INSEE citée), les constats émanant de l'Europe, doivent être pris en compte, en regard de la destination du lieu, des capacités de la commune et du projet des élus.**

**La place des nouvelles technologies, les enjeux pour la jeunesse, la qualité de vie, le développement culturel est sportif, le bien-être social en constituent les éléments saillants.**



### 3 - Cœur de village : Le projet structurant pour la commune de Puy Saint Martin

Porte de la Drôme provençale, le village perché de Puy Saint Martin a rejoint en 2022 Montélimar Agglo avec la volonté d'exister pleinement sur ce territoire.

Jusqu'en 2018, une route départementale scindait le village de PSM en deux ce qui a eu un impact certain sur le développement de la commune depuis les années 60. A ce jour aucun centre bourg n'est en effet clairement identifiable. La mise en service d'une déviation par le département de la Drôme a donc permis de penser à de nouveaux aménagements pour le cœur du village.

Le grand projet de mandat de l'équipe municipale actuelle est donc de permettre aux habitants de se réapproprier cette route et les espaces publics attenants pour recréer "un cœur de village". Cette démarche de requalification urbaine s'inscrit dans une dynamique d'aménagement global au niveau de la commune.

« Le projet de traverse du village » a donné lieu à une large concertation citoyenne en 2023 sur cette thématique. A cette occasion, les habitants ont mis en exergue la nécessité de redynamiser le cœur du village autour du Parc Adèle Clément, qui jouxte la mairie, le champ de mars, l'école, la médiathèque et les principaux commerces du village. Puy- Saint-Martin dispose de nombreux atouts pour répondre à ces défis :

- Un tissu associatif très riche avec plus de 22 associations qui agissent dans des domaines aussi différents que le loisir, l'action sociale, le sport, la culture, le patrimoine, la santé et le bien-être, etc.
- Une volonté politique affirmée de l'équipe municipale qui a mis la solidarité, l'action sociale, le soutien à la vie associative, la participation citoyenne et le vivre ensemble au cœur de son action ;
- Des infrastructures comme la Maison des lettres, des équipements sportifs, une salle des fêtes, une scène ouverte et un parc qui font la fierté du village ;
- Une culture drômoise très ouverte sur l'animation événementielle, qu'elle soit musicale, théâtrale, picturale, des cycles de conférences et manifestations populaires diverses.

### 4 - Redynamiser le Centre Bourg

Le projet de « Traverse du village qui entrera dans sa phase active dans les premiers mois de l'année 2025, constitue en quelque sorte le premier étage de la fusée. En favorisant une circulation apaisée, en reliant des « mini centralités éclatées », en donnant la priorité aux mobilités douces et aux piétons, ce projet va permettre des cheminements plus naturels vers le cœur de; des actions spécifiques sont envisagées sur chacun de ces secteurs. **L'enjeu majeur du « projet Cœur de Village » est d'avoir une approche globale, coordonnée, cohérente et complémentaire des aménagements** autour du Parc Adèle Clément (secteur 4), du Champ de Mars, cœur historique du village (secteur 5) et la grande rue (secteur 2) en lien évidemment avec les secteurs 1 et 3.



La Traverse du village fait l'objet d'un montage de dossier particulier, sans que n'ait été formellement pris en compte explicitement les caractéristiques du projet « Cœur de Village ». Le dispositif « Villages d'Avenir pour lequel Puy Saint Martin a été sélectionné vient combler cette lacune.



Lieu de rencontres naturel des Puy Saint Martinois, le Parc Adèle Clément, proche de la salle des fêtes et de la mairie, c'est là que se concentre la vie associative, de loisirs et culturelle du village et que peut se développer le lien social et le vivre ensemble, axe structurant de projet municipal, à relier au Champ de Mars et aux autres centralités que constituent les secteurs et 2

Une première phase de requalification de cet espace a fait l'objet d'un financement dédié qui associe le département de la Drôme, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la commune de Puy Saint Martin.

- Création d'un cheminement en béton désactivé pour les vélos, les rollers, et sécurisation du parc, pour les enfants ;
- Mise en place d'un mini parcours de santé
- Remise en état d'un terrain de pétanque
- Valorisation de la scène ouverte (rideaux de scène – éclairages)
- Végétalisation complémentaire du parc.



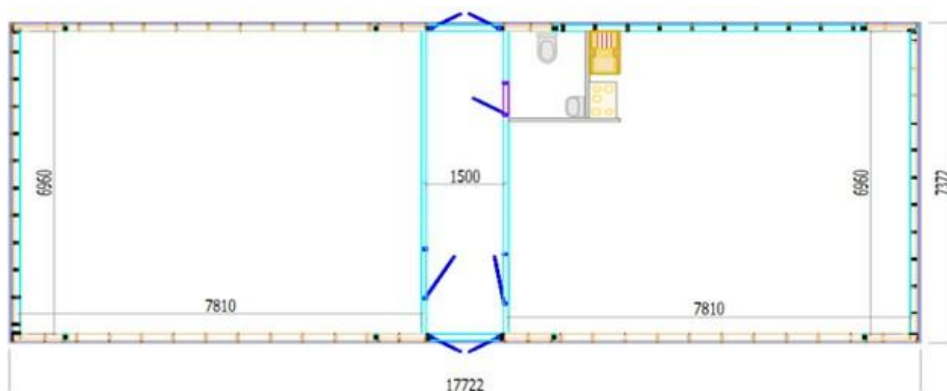
## 5 - Un projet à Co construire

### Le projet de « Tiers Lieu et de création d'un four collectif »

Dans ce contexte, la commune réfléchit à ce que le vieux bâtiment préfabriqué installé dans le parc, laisse la place à un nouvel espace public, point de rencontre intergénérationnel qui favoriserait le lien social et le vivre ensemble : un tiers-lieu.

Le concept même de Tiers lieu, décliné dans une logique rurale nous semble répondre aux évolutions inhérentes à la numérisation des activités et des services, aux besoins de solutions de proximité attendues des habitants, mais aussi des acteurs économiques, du monde associatif pour que nos villages ne dépérissent pas, que des infras territoires trouvent leur place dans les intercommunalités et que le monde rural cesse de se penser en opposition au monde urbain.

La commune dispose actuellement d'un bâtiment préfabriqué, ancien et vétuste, qui doit être repensé dans sa destination, et qui peut naturellement devenir un espace commun, multiple, hybride, interactif et intergénérationnel telle que se dessine l'évolution des Tiers Lieux. D'ores et déjà, pour en faire un lieu de convivialité, une association s'est mobilisée autour de la création d'un four collectif qui viendrait juxter et compléter le Tiers Lieu, tel que le montre l'esquisse de projet ci-dessous.





Une première ébauche de l'aménagement sera soumise à concertation auprès des associations et des habitants pour définir précisément ce projet

Ce projet se veut aussi résolument tourné vers la jeunesse qui, bien souvent se sent délaissée et a donc tendance à quitter la commune et rejoindre les espaces urbains dont l'offre de services répond mieux à leurs attentes.

Depuis peu, le lotissement « Le Sud » accueille de jeunes ménages et si elle veut éviter « l'effet dortoir », la commune doit être à même de proposer des services qui les incitent à rester sur place profitant des atouts du monde rural, des nouvelles technologies et des équipements sportifs et culturels correspondants à leurs attentes. Il est donc essentiel que ces différents publics soient directement associés à la conception et à la réalisation du projet.

Pour mener à bien ce projet, la commune de Puy saint Martin a candidaté et a été retenue sur deux dispositifs :

**Villages d'Avenir** : un appui de proximité en ingénierie pour accompagner les collectivités rurales dans leurs projets : Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs. Elle est accompagnée par un bureau d'études dont la mission principale consiste à analyser la situation globale du village sur le plan urbanistique et inscrire le projet « Cœur de village » dans cette approche plus large ;

**Le programme LEADER** (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) : un programme européen de développement rural qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux. Volet territorial du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural), LEADER est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires et donne ainsi aux territoires un cadre propice à l'émergence de projets collectifs et de qualité. Ce programme fait intervenir des acteurs issus des territoires d'univers différents, publics ou de la société civile, sur toutes les thématiques développées sur le territoire. (circuit court, transition énergétique, culture, tourisme, économie locale...). Elle a obtenu un financement pour conduire une démarche participative dont les enjeux sont de :

- créer les conditions d'émergence d'un projet de création d'un lieu qui réponde aux besoins et attentes des citoyens dans leur diversité, avec un focus particulier sur les populations jeunes (étudiants et jeunes actifs) ;
- Co construire et coproduire le cahier des charges qui permettra de réaliser le bâtiment, d'impliquer et d'acculturer les habitants dans une approche de citoyenneté entrepreneuriale
- En faire un élément clef de la redynamisation du centre bourg.



Dans cette démarche, elle est accompagnée par L'Afev, dont l'expertise est reconnue en matière de démarche participative et de mobilisation des parties prenantes pour définir les usages, le fonctionnement et l'animation du futur « Espace Public ». Une seconde mission est prévue pour proposer des esquisses de ce que pourrait être ce bâtiment (base pour produire le cahier des charges qui servira de base à la réalisation du bâtiment



### A RETENIR

**Les conclusions du Cabinet JASP urbaniste et architecte, mandaté dans le cadre du dispositif « Village d'avenir » imposent que le projet de tiers lieu s'inscrive dans une approche plus large de l'évolution du village dans les 10 à 20 ans avenir. Le travail réalisé par le cabinet JASP, les propositions relatives au maillage des 3 centralités existantes, les cheminements suggérés, la densification envisagée, les fonctions élargies du « nouveau château » telles que préconisées par l'étude (1) ont un impact immédiat sur la réflexion et les choix qui devront être fait par l'équipe municipale quant à l'implantation du tiers lieu, ses équipements et ses fonctions. En effet le travail réalisé autour du « nouveau château » qui accueille actuellement la mairie, la salle des fêtes, des dépendances, un cabinet infirmier, des logements et des locaux inoccupés, dont « le grenier d'Adèle », requestionnent les choix initiaux. On peut en effet, considérer que les aménagements proposés (en particulier en matière d'accessibilité) justifieraient que le futur tiers lieu puisse s'imaginer dans « le grenier d'Adèle » dont les possibilités de réhabilitation ouvrent des perspectives que ne permet pas le choix initial des préfes. Dans le même temps, il y a chez les Puy Saint Martinois, un attachement particulier aux « Préfas ». Son positionnement, au cœur du Parc Adèle Clément, qui peut devenir un élément à part entière, une extension du bâtiment, les attentes exprimées à travers l'enquête de préfiguration, devront être prises en compte dans le processus de concertation qui va s'ouvrir.**

**Le travail de préfiguration proposé par l'Afev, objet de cette enquête, enrichit la réflexion quant aux attentes des Puy Saint Martinois, en particulier sur le champ de la jeunesse, préoccupation majeure dans le monde rural et pour l'équipe municipale de Puy-Saint-Martin.**



## 6 - L'Afev : association créatrice de liens solidaires et développeuse de Tiers Lieux <https://afev.org>

**Sa mission :** Mobiliser des étudiants et des lycéens pour mener des actions de solidarité, proposer différentes modalités d'engagement dans des champs d'interventions divers (mentorat éducatif, logement, orientation, décrochage, éducation aux médias, transition écologique...), elle intervient essentiellement en milieu urbain (métropoles et villes intermédiaires) dans lequel on retrouve nombre de jeunes issus du milieu rural qu'ils ont dû quitter pour pouvoir poursuivre leurs études.

Grâce à sa présence sur de nombreux territoires et son intervention dans des domaines variés, elle a développé une expertise solide dans le domaine de la jeunesse. Afin de répondre au mieux aux attentes de ses partenaires et aux besoins identifiés sur un territoire spécifique, elle propose son accompagnement aux acteurs de la fabrique de territoire dans leurs projets de création de tiers-lieux. Ces études permettent d'évaluer la faisabilité et la pertinence du projet et d'assurer sa mise en œuvre.

Corentin GAUTIER, Délégué Régional à l'Afev pour la Région Auvergne Rhône-Alpes travaille depuis 2 ans sur le développement de l'AFEV en Drôme Ardèche, avec un pôle à Valence qui accueille une promotion de 10 jeunes chaque année dans le cadre du programme Apprentis Solidaires. Elle est aussi présente dans de nombreux établissements scolaires. Enfin Elle fait partie de l'Association de coopération le Teil (Ardèche) / Villeurbanne (Rhône) dont l'objet social est de faire vivre un contrat de réciprocité entre les deux communes.

L'ensemble des tiers-lieux dans lesquels l'AFEV est impliqué, met en avant une pluralité de fonctionnement, de configurations ou de programmations.



Dans le cadre d'une démarche collaborative avec une collectivité locale, l'Afev mobilise son expérience et son expertise pour imaginer des tiers-lieux favorisant participation et d'implication des publics, incubateur et accompagner la conception de projets, définir des programmations permanentes et éphémères qui prennent en compte la nécessaire modularité des espaces, les caractéristiques d'usage des lieux en lien avec les besoins des territoires d'implantation



Son implication dans la démarche de Puy Saint Martin va lui permettre de mieux approcher et comprendre les enjeux du monde rural et ce qui se joue aujourd'hui dans son rapport « à la ville », développer des solutions nouvelles et innovantes. Dans le même temps, elle apportera son expertise sur le fonctionnement d'un Tiers Lieu, l'engagement des populations, l'animation et la facilitation qui constituent un enjeu majeur de pérennisation de ces espaces. Elle pourra aussi accompagner la commune dans sa volonté de favoriser le maintien des populations dites « jeunes » sur le village

**Reformulation de la commande** : La mission qui lui a été confiée s'articule autour de 3 axes

- Réaliser un diagnostic territorial qui permette de mieux connaître le territoire concerné, ses ressources, ces besoins et ces attentes – voir les collaborations et mutualisations possibles avec les communes proches, car Puy Saint Martin souhaite inscrire son projet dans une réalité de bassin de vie qui devrait mobiliser les villages environnants ;
- Concevoir et animer des focus group représentatifs des parties prenantes au projet qui permettent de définir leurs attentes sur les services proposés dans le Tiers lieux, son fonctionnement et sa gouvernance, la seconde équipe retenue ayant en charge de définir le type de bâtiment, sa forme, son aménagement et son inscription dans le Par Adèle Clément.
- Une troisième étape qui pourra faire l'objet d'une mission plus spécifique consistant à proposer et mettre en place des modalités d'animation du lieu,

Le présent livrable rend compte de la première phase, réaliser un diagnostic territorial, conduite par Chloé CHARVIN, chargée de mission à l'Afev.

## 7 - Le diagnostic territorial

*Cette première étape du diagnostic proposé par l'Afev, à titre gracieux, s'inscrit dans un cadre d'une formation professionnelle suivie par Chloé CHARVIN qui a donné lieu à un mémoire, pour lequel elle s'est appuyée sur le projet de Tiers Lieu de Puy-Saint-Martin. C'est en ce sens qu'il privilégie le public jeune. Elle a cependant intégré les autres populations dans sa démarche.*

### Les objectifs du diagnostic :

- Mieux connaître les différents publics du bassin de vie de Puy-Saint-Martin (notion infra-bassin de vie : Roynac / Cléon-d'Andran / Charols / Manas / Pont-de-Barret / La Répara-Auriples (CCVD) / Crest / Autichamp => à cheval sur deux entités géographiques et les ressources existantes pour ce public => territoire d'attractivité (rayonnement)
- Mieux connaître l'offre de tiers-lieu existante sur le bassin de vie et le contenu des offres proposées
- Identifier et analyser les attentes et les besoins des publics et plus particulièrement des jeunes en termes d'espace public et de lieu de rencontre



- Mettre en perspective les intuitions de l'équipe municipale de PSM en termes de Tiers- lieu à la réalité et aux besoins ;

**La méthodologie de l'étude :** La méthodologie de l'étude de préfiguration s'est appuyée à la fois sur des données existantes (INSEE, données locales, veille documentaire, etc.) ainsi que sur des données récoltées par l'Afev grâce aux questionnaires et entretiens réalisés avec les différents acteurs locaux et les habitants.

### **Introduction : Les jeunes et les Tiers Lieux en milieu rural**

*(sources Jeunesse et mobilité : la fracture rurale” de l'institut Teram - “Scolarité en milieu rural : des élèves souvent plus éloignés de leur établissement, des études plus courtes”), INSEE*

Dans les zones rurales, environ un tiers des jeunes âgés de 13 à 24 ans qui y vivent doivent souvent parcourir de longues distances pour accéder à leurs établissements scolaires. À 18 ans, un jeune sur cinq quitte ces territoires pour poursuivre des études supérieures, et ceux qui restent privilégient des cursus courts, souvent professionnalisants. La distance est un facteur déterminant : près de 94 % des jeunes ruraux sont scolarisés hors de leur commune, avec des trajets qui augmentent à mesure que leur niveau scolaire progresse.

L'accès aux études supérieures est particulièrement difficile, car 70 % des formations se trouvent dans les grandes villes, entraînant souvent une autocensure chez les jeunes ruraux, qui se montrent moins ambitieux que leurs homologues urbains.

Les jeunes ruraux passent également plus de temps dans les transports (jusqu'à 2h37 par jour), aggravé par une offre de transport en commun insuffisante. Beaucoup dépendent de la voiture, ce qui entraîne des coûts élevés (528 euros par mois en moyenne) et limite leurs choix professionnels. Près de 46 % des jeunes ruraux ont déjà refusé un travail ou une formation en raison de problèmes de déplacement. En matière de culture, 49 % des jeunes ruraux ont renoncé à des activités culturelles à cause des contraintes de mobilité.

L'éloignement affecte également leur participation à des activités extrascolaires, et l'isolement géographique influence leurs choix politiques.

Enfin, la santé mentale des jeunes ruraux est préoccupante. Un tiers d'entre eux a déjà eu des pensées suicidaires, et la moitié ont souffert de dépression. L'isolement et les difficultés d'accès aux services exacerbent ces problèmes, renforçant un sentiment de marginalisation. Ces jeunes se sentent souvent incompris par les décideurs politiques, et leur situation, peu visible, est rarement prise en compte dans les politiques publiques.



### **A RETENIR**

**Ces constats mettent en évidence plusieurs difficultés rencontrées par les jeunes en milieu rural : mobilité contrainte, accès limité à l'éducation, à l'emploi et aux activités culturelles, ainsi qu'un sentiment de marginalisation accru par l'éloignement des services et des opportunités. Ces facteurs influencent fortement leurs trajectoires et leur bien-être. La commune de Puy-Saint-Martin n'échappe pas à ces réalités.**

**L'éloignement des centres éducatifs, combiné à une offre de transport limitée, freine l'accès des jeunes aux formations et à l'emploi, malgré l'offre culturelle existante qui constitue un atout important. Néanmoins, les difficultés de déplacement et le manque de lieux de sociabilité accessibles peuvent limiter la participation des jeunes aux activités proposées et à la vie du village**

**Face à ces enjeux, la création d'un tiers-lieu pourrait constituer une réponse pertinente en favorisant le lien social, en diversifiant les opportunités locales et à favorisant l'émergence d'une dynamique plus inclusive pour la jeunesse de Puy- Saint Martin**

## **Le modèle PESTEL appliqué à La commune de Puy-Saint-Martin**

Nous avons utilisé le modèle PESTEL, un outil d'analyse stratégique d'entreprise, adapté à la commune et qui permet de donner des indications sur l'approche politique, économique, sociale, technologique et environnementale d'une situation donnée, est le fruit d'un travail de recherche et de compilation de données mais également des nombreux échanges avec les acteurs et habitants de PSM rendus possible par des visites régulières sur le territoire et les nombreux entretiens réalisés. Les questions spécifiques aux jeunes du territoire sont présentées dans une seconde partie. Les données chiffrées sont extraites des publications de l'INSEE, de ville-data.com et de l'observatoire des territoires.

Dans un souci de clarté, les composantes de l'analyse PESTEL ont été volontairement réorganisées et/ou renommées afin de mieux valoriser les éléments développés ci-après.



## **P** comme **Politique**

L'équipe municipale de Puy-Saint-Martin, élue en mars 2022, est composée de 15 membres : Le maire, Anthony CÉLÉRIEN, 4 adjoints, 2 conseillers délégués et 8 conseillers municipaux qui participent à différentes commissions. Suite au décès de l'ancien maire, réélu en 2020, des élections partielles ont eu lieu en 2022.

Le principal projet de la mandature reste la transformation de la route départementale en rue de village. Un chantier d'envergure a débuté, qui durera deux ans. Ce projet vise à transformer la route en un nouvel espace public naturel, vert et accueillant, marquant ainsi le plus grand chantier de la commune.

L'autre projet important est de restituer un centre bourg identifiable, entre la Mairie, le Champ de Mars, la Médiathèque et le Parc Adèle Clément, en y incluant l'emplacement actuel des préfabriqués. L'objectif de reconstruire un bâtiment pour en faire un véritable espace public, répondant aux besoins des Puy Saint Martinois, a mis en lumière la nécessité d'avoir une approche plus globale, à l'échelon de la commune. Ces projets ont fait l'objet d'une première série de consultation (2020-2022) bénéficiant aujourd'hui d'un large soutien et invitent la commune à poursuivre la consultation.

La commune est située en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), ce qui lui permet de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux, tels que des exonérations d'impôts et de cotisations sociales pour les entreprises, ainsi que des aides à l'investissement.

## **E** comme **Économique**

Le revenu disponible médian par unité de consommation à Puy-Saint-Martin s'élève à 24 910 €, soit 7% de plus que la moyenne nationale. Cependant, le taux de concentration d'emploi sur la commune est relativement faible, à 55% contre 98%, au niveau national, ce qui reflète un manque d'opportunités d'emploi sur le territoire. En effet, seulement 20% des actifs de Puy-Saint-Martin travaillent sur la commune. Les principaux pôles d'emploi proches de la commune sont Montélimar, Saulce-sur-Rhône, Aouste-sur-Sye, Aubenas, Mornans, Bourdeaux et Dieulefit.

Le taux de création d'entreprises à Puy-Saint-Martin a atteint 13,3 % en 2022, bien en dessous de la moyenne nationale de 19,7 %, ce qui indique un dynamisme entrepreneurial modéré. Concernant l'emploi des jeunes, on observe une baisse significative du taux de chômage des 15-25 ans à Puy-Saint-Martin, passant de 22,6% en 2014 à 6,9% en 2020, bien en dessous de la moyenne nationale de 25,3% en 2020. En parallèle, le pourcentage de jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés, appelés NEET) est également inférieur, s'établissant à 8,1% en 2020 contre 15,7% au niveau national. Toutefois, la part des 20-25 ans sans diplôme a fortement augmenté, passant de 4,5% en 2014 à 22,5% en 2020, soit cinq fois plus que la moyenne nationale de 9,6%. Cependant, il convient de nuancer ces chiffres.



Étant donné le faible nombre de jeunes à Puy-Saint-Martin, les pourcentages observés peuvent être moins représentatifs d'une tendance générale et peuvent fluctuer de manière plus marquée d'une année à l'autre, en raison de l'échantillon limité. Cela signifie que, bien que les chiffres puissent sembler élevés ou faibles, leur interprétation doit prendre en compte la taille relativement petite de la population jeune sur la commune.

Enfin, le nombre de jeunes de 15-24 ans salariés à temps partiel à Puy-Saint-Martin est bien supérieur à la moyenne nationale, avec 33,3% contre 27,9%. Ce phénomène touche particulièrement les femmes.

|                  | Taux de chômage des 15/25 ans |      | Jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés - NEET) (%) |      | Part des 20-25 ans sans diplômes |      |
|------------------|-------------------------------|------|-------------------------------------------------------------|------|----------------------------------|------|
|                  | 2014                          | 2020 | 2014                                                        | 2020 | 2014                             | 2020 |
| FRANCE           | 29,8                          | 25,3 | 17,4                                                        | 15,7 | 11,7                             | 9,6  |
| Puy-Saint-Martin | 22,6                          | 6,9  | 14                                                          | 8,1  | 4,5                              | 22,5 |

## S *comme Social et Culturel*

**Social :** La commune de Puy-Saint-Martin dispose d'environ 20 logements sociaux, principalement occupés par des familles et quelques personnes âgées. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) compte 9 membres (5 élus et 4 bénévoles) et propose plusieurs services d'accompagnement, tels que des aides alimentaires (environ une personne par mois), une aide administrative (2 à 3 bénéficiaires par mois), une domiciliation administrative pour les sans domicile fixe, ainsi que des enquêtes sur l'obligation alimentaire (entre 6 et 10 personnes par an). Chaque année, le CCAS organise également un repas pour les plus de 70 ans, avec 170 invitations envoyées et une participation d'environ 70 personnes. En ce qui concerne l'enseignement, l'école primaire de Puy-Saint-Martin fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune de Roynac depuis 1994. Les élèves de maternelle et de CP sont scolarisés à Puy-Saint-Martin, tandis que ceux des autres niveaux sont accueillis à Roynac. Un service de ramassage scolaire assure le transport entre les deux communes. La commune dispose de sa propre cantine.

Le collège de secteur est le collège Olivier de Serres à Cléon-d'Andran, situé à 3 km de la commune. Ce collège rural regroupe 13 écoles et accueille 520 élèves répartis en 20 divisions (5 classes par niveau). L'indicateur de position sociale (IPS) du collège est de 114, supérieur à la moyenne nationale de 104,7, ce qui indique une position sociale plus favorable. Selon la principale, la majorité des élèves poursuivent leurs études en seconde générale ou technologique au lycée Alain Borne ou Les Catalins, en fonction de leur projet scolaire.



La Cité Scolaire Alain Borne à Montélimar regroupe un lycée, un collège et deux filières de BTS (Commerce International et Professions Immobilières), accueillant 1200 lycéens, 600 collégiens et 110 étudiants en BTS. L'IPS moyen du lycée est de 111,90, légèrement en dessous de la moyenne nationale de 114. Il dispose également d'un internat de 54 places pour les lycéens. Parmi les élèves de Puy-Saint-Martin, 12 sont scolarisés dans cet établissement, répartis comme suit : 6 en seconde, 2 en première, 1 en terminale et 1 en BTS.

Le lycée polyvalent Les Catalins, situé à Montélimar, accueille 678 élèves en séries générales et 486 élèves en filières professionnelles. Il affiche un IPS moyen de 105,3, légèrement supérieur à la moyenne nationale de 102.

Un système de transport scolaire mutualisé est mis en place pour desservir ces trois établissements.

Concernant l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation des jeunes de 18 à 24 ans à Puy-Saint-Martin était de 26,3% en 2021, bien en dessous de la moyenne nationale de 52,1%. Le campus de l'Université Grenoble Alpes à Valence (46 km de Puy-Saint-Martin) propose une cinquantaine de formations, de la licence au doctorat, dans divers domaines tels que le droit, l'économie, les sciences, les arts, les lettres et les sciences humaines. Le campus accueille 5300 étudiants répartis dans 14 écoles, facultés et instituts. En Drôme, près de 8 000 étudiants sont inscrits dans plus de 160 formations post-bac.

### **Culturel :**

La population de Puy-Saint-Martin se distingue par un niveau de qualification relativement élevé. En effet, 45% des habitants occupent des postes de professions intermédiaires ou de cadres et professions intellectuelles supérieures, un pourcentage supérieur de 11 points à la moyenne nationale. Les cadres en milieu de carrière, âgés de 35 à 55 ans, représentent particulièrement 27% de la population totale.

Concernant le niveau d'études, près de 60% des habitants ont un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat, et 40% détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, soit bien au-delà de la moyenne nationale (50% ayant un niveau supérieur ou équivalent au bac et 31,6% titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur)..

D'après les données de l'INSEE de 2020, la répartition des actifs de 15 à 64 ans à Puy-Saint-Martin montre une forte présence de cadres (17,4%, contre 10,3% au niveau national) et de professions intermédiaires (27,5%, contre 23,7% en moyenne nationale). Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise représentent 7,6%, similaire à la moyenne nationale de 7,5%.

En revanche, les agriculteurs exploitants sont très peu nombreux (1,1%, contre 5,6% nationalement), tandis que les employés (23%) et ouvriers (21,5%) sont en proportion légèrement inférieure à la moyenne nationale.



La vie associative à Puy-Saint-Martin est très dynamique, avec 23 associations actives sur le territoire. D'après Monsieur CÉLÉRIEN, environ 400 à 450 bénévoles participent à ces associations, représentant ainsi près de la moitié de la population du village. Ce fort engagement bénévole explique, selon lui, la place particulière que ces bénévoles occupent dans la vie municipale.

La commune dispose de deux salles municipales à la disposition des habitants :

- **La salle des fêtes**, qui peut être louée uniquement par les résidents de Puy-Saint- Martin, avec priorité donnée aux associations. Elle peut accueillir jusqu'à 150 personnes.
- **Les préfabriqués**, réservés aux associations, sont composés de deux salles pouvant chacune accueillir une trentaine de personnes. Ces espaces sont très demandés, notamment pour des réunions.

Des villages voisins offrent également des options de location de salles, et certains particuliers mettent à disposition des gîtes privés, souvent utilisés pour des événements comme des fêtes de famille.

**Sur le plan sportif**, elle dispose d'un grand terrain de football (en co gestion avec les communes de Charols et de Cléon d'Andran), de terrains de pétanques et d'un terrain de tennis. Elle gère 3 sentiers de randonnée.

#### **En termes de services publics,**

- La commune dispose d'une agence postale qui est en cours de labélisation pour obtenir un guichet France Travail.
- Une médiathèque, animée par une association propose de nombreuses activités et accueille l'office de tourisme de Montélimar
- L'Ecole de musique municipale initie chaque année environ 40 élèves, à la pratique musicale amateur

## **T** comme **Technologique : les réseaux informatiques, la recherche-développement, la téléphonie...**

L'indice de fragilité numérique de Puy-Saint-Martin nous indique que la commune se situe dans la tranche des 40 % des communes les plus défavorisées en termes de qualité de la couverture réseau du territoire et des critères socio-démographiques d'éloignement du numérique de sa population.

La fibre vient d'être installée sur la commune.



## D comme Démographique

Comme mentionné précédemment, la densité de population de la commune est de 73,1 habitants par km<sup>2</sup>, la classant parmi les communes à faible densité

Puy-Saint-Martin compte 396 ménages, dont 72% ont emménagé il y a plus de 5 ans (dont 53% il y a plus de 10 ans). Près de 32% de la population a plus de 60 ans. Les familles sans enfants représentent plus de 56% des familles de la commune, contre 54% au niveau national.

M. Célérien, Maire de Puy Saint Martin, souligne que la population était vieillissante jusqu'à une dizaine d'années, le village ayant souffert de l'exode rural. Les données de l'INSEE le confirment : la population avait atteint un pic de 1 000 habitants en 1840, puis a progressivement chuté pour descendre à 430 habitants en 1968, avant de se stabiliser et augmenter depuis les années 70, avec une prévision de presque 1 000 habitants.

Aujourd'hui, le village bénéficie de l'exode citadin, avec de nombreux urbains, y compris des actifs, qui s'installent à PSM depuis 15 ans. Son analyse est corroborée par l'indice de vieillissement de la commune, qui montre qu'il y a 78 personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. La commune compte 159 jeunes de moins de 15 ans et 106 jeunes de 15 à 29 ans (dont 54 entre 18 et 25 ans). Parmi ces 106 jeunes :

- 35 sont étudiants (dont 12 sont scolarisés au lycée Alain Borne)
- environ 7 jeunes sont au chômage (7% des 15-25 ans)
- 25 sont salariés à temps partiel.

On peut donc estimer qu'environ 39 jeunes sont salariés à temps plein ou exercent une activité en tant qu'entrepreneurs.

|                                                 | France | Montélimar Agglomération | Puy-Saint-Martin |
|-------------------------------------------------|--------|--------------------------|------------------|
| Pourcentage la population âgé de - de 30 ans    | 35,1   | 34,2                     | 29,7             |
| Pourcentage de la population âgé de 15 à 29 ans | 17,5   | 15,8                     | 12               |

Enfin, il convient de noter que la proportion de jeunes de moins de 30 ans dans la commune est de 29,7%, ce qui est inférieur à la moyenne de Montélimar Agglomération (34,2%) et de la France (35,1%). De même, le pourcentage de jeunes de 15 à 29 ans dans la commune est de 12%, ce qui est également inférieur à la moyenne de l'Agglomération (15,8%) et de la France (17,5%).

## E comme Environnemental

La commune de PSM fait partie de Montélimar Agglomération depuis 2020, qui regroupe 27 communes et compte 68 883 habitants, dont 56% résident à Montélimar. Le président de l'agglomération est Julien Cornillet, maire de Montélimar, affilié au parti des Républicains, et également conseiller régional.

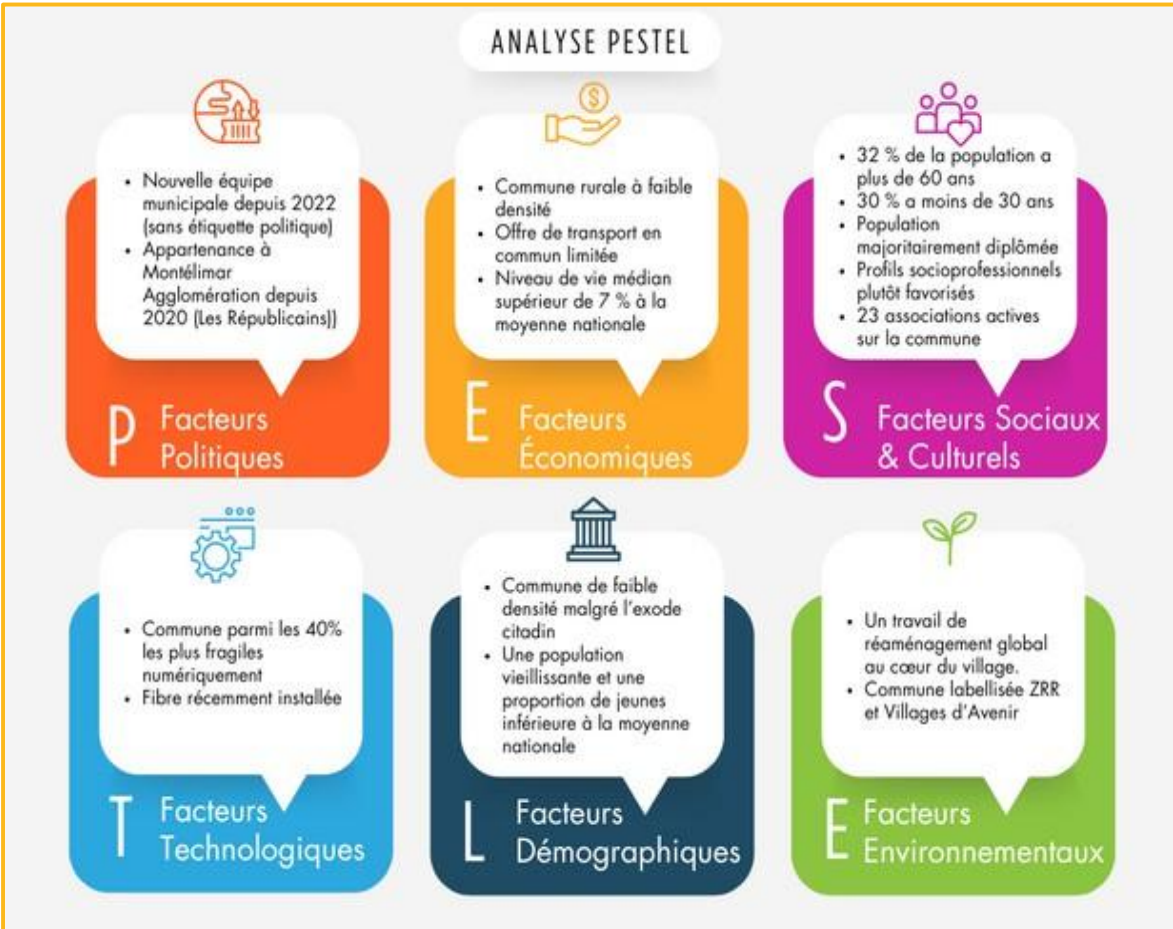


Pour M. Thivolle, conseiller communautaire, le découpage actuel du territoire est cohérent et bien perçu par les habitants. Il souligne que les maires des différentes communes, malgré leurs sensibilités politiques variées, collaborent efficacement. Selon lui, l'intégration à Montélimar Agglomération a permis à PSM de bénéficier de nouveaux services, comme le périscolaire ou l'assainissement de l'eau, mis en place par l'agglomération.

En matière de services publics, la commune dispose d'une agence postale et est actuellement en cours de labellisation pour obtenir un guichet France Travail.

Comme mentionné précédemment, la déviation de la route départementale RD6, réalisée par le département, a permis de réduire le trafic moyen journalier de 300 véhicules, dont 6% de poids lourds, pouvant atteindre 4 500 véhicules en période estivale. Suite à cette déviation, la municipalité a lancé un projet de réaménagement global du cœur du village.

Cependant, la commune reste peu desservie par les transports en commun. Seule la ligne 34 du réseau Montélibus passe trois fois par jour, uniquement aux horaires scolaires. La commune dispose également d'une aire de covoiturage. La surface de terres agricoles offre une forte qualité environnementale, largement complétée par la forêt communale.





## 7 - Des enquêtes quantitatives :

La commune a souhaité profiter de ce travail pour élargir le spectre de la population concernée puisque la vocation de ce nouvel « espace public » est d'accueillir toutes les composantes qui font village. Les enquêtes quantitatives (questionnaires) et qualitatives (entretiens personnalisés) qui ont été réalisées se sont données comme objectifs de mieux connaître les aspirations et les attentes de la population et ainsi de mieux appréhender leurs propres représentations, le regard actuel et les projections qu'ils portent sur le territoire.

Les deux questionnaires (- de 30 ans / + de 30 ans) ont été administrés en format papier et numérique. Les enquêtes, composées de questions ouvertes et fermées, ont abordé des thématiques telles que l'orientation, le logement, la mobilité, les loisirs, ainsi que les aspirations des habitants en matière d'espace public, de lieu de rencontre (représentations, projections) et d'engagement. Menées lors du marché estival, via les établissements scolaires, mais aussi auprès du conseil municipal, d'associations et de particuliers, elles permettent de nourrir la réflexion autour du futur tiers-lieu, pensé comme un espace public de proximité, intergénérationnel, répondant aux besoins concrets des habitants – en particulier des jeunes – et favorisant le lien social, l'ancrage local et l'attractivité du village.

### **Ce que disent les enquêtes quantitatives pour les moins de 30 ans :**

22 jeunes ont répondu à l'enquête, dont 70 % ont moins de 18 ans. 90 % des répondants vivent sur la commune. 50 % des personnes interrogées mettent plus de 30 minutes pour se rendre sur leur lieu d'étude ou de travail.

Parmi les 8 lycéens interrogés :

- 6 ne se sentent pas prêts pour le post-bac.
- 6 ne tiennent pas particulièrement à étudier à proximité de leur lieu d'habitation.
- 72 % ont déjà été bénévoles dans une association, principalement pour se sentir utiles (50 %) et par curiosité (40 %).
- 

Attentes en matière d'espace public :

- 100 % des répondants souhaitent y trouver des outils numériques en libre-service.
- 70 % aimeraient disposer d'un espace calme pour travailler, d'un professionnel pouvant les accompagner dans leurs projets, de canapés confortables, et de soirées thématiques, festives ou culturelles.
- 100 % utiliseraient éventuellement ce lieu, et plus de 80 % seraient prêts à participer à sa vie.
- Ils aimeraient principalement le fréquenter entre 16h et 21h (60 %).



### **A RETENIR**

**Ces enquêtes montrent un besoin fort d'un tiers-lieu comme espace d'accompagnement et d'ancrage local. Les répondants souhaitent des outils numériques, un espace calme pour travailler, des activités festives et culturelles, et sont prêts à participer activement à la vie du lieu. Ces attentes soulignent l'importance de concevoir ce tiers-lieu comme un espace intergénérationnel, favorisant l'engagement et le lien social.**

#### **Ce que disent les enquêtes quantitatives pour les plus de 30 ans :**

22 personnes ont répondu à l'enquête, dont 50 % ont plus de 60 ans. 70 % vivent sur la commune et 41 % sont retraités. 60 % mettent plus de 30 minutes pour se rendre sur leur lieu de travail, majoritairement en voiture (85 %).

Engagement associatif :

- 81 % ont déjà été bénévoles ou engagés dans une association, principalement pour rencontrer de nouvelles personnes (82 %) et se sentir utiles (65 %).
- Parmi ceux qui ne sont pas bénévoles :
  - 66 % évoquent le manque de temps.
  - 22 % expriment le besoin d'être accompagnés.

Attentes en matière d'espace public :

- 70 % souhaiteraient des salles pour pratiquer des activités artistiques ou culturelles, ainsi que des soirées thématiques, festives ou culturelles.
- 30 % aimeraient un espace de travail en groupe, un point d'information (orientation, emploi, culture, santé, loisirs...) et des expositions.
- 95 % utiliseraient éventuellement ce lieu et 45 % seraient prêts à participer à sa vie.
- Ils aimeraient principalement le fréquenter entre 18h et 21h (60 %).



## A RETENIR

**Ces enquêtes révèlent un fort intérêt pour un tiers-lieu qui propose des activités artistiques, culturelles et des soirées thématiques, ainsi que des espaces de travail et d'information. Une majorité se dit prête à utiliser et participer activement à ce lieu. Ces attentes soulignent la nécessité de concevoir le tiers- lieu comme un espace polyvalent, favorisant l'engagement, l'échange intergénérationnel et la dynamique locale.**

## 8 - Des entretiens qualitatifs

17 acteurs ont été rencontrés dans le cadre de cette étude. Les rencontres se sont déroulées en présentiel entre juin et août 2024. Les interviewés ont été ciblés, par l'équipe de diagnostic, auprès d'un panel de personnes ressources impliquées dans des structures ou institutions en lien avec les habitants, et notamment les jeunes.

Ces rencontres ont pour objectifs d'une part, de mieux connaître les structures et les institutions, leurs champs d'activités et leurs publics mais aussi de compléter les éléments de diagnostics permettant d'enrichir l'analyse et enfin, pour les partenaires plus opérationnels, d'imaginer des premières pistes d'actions complémentaires à mettre en œuvre à moyen ou plus long terme. une grille d'entretien a été proposée pour permettre de capter une parole sensible individuelle. un focus group pour capter une parole qualitative plus collective a été mis en place auprès des jeunes du conseil municipal. Ces outils ont été validés par les membres de l'équipe de diagnostic et du COPIL avant leur utilisation.

- L'ensemble des élus municipaux et associatifs rencontrés parlent d'un village où "il fait bon vivre", les notions d'entraide et de solidarité reviennent très souvent tout comme la présence, appréciée, de nombreux services à proximité (école, médiathèque, poste, médecins, commerces...). Ils soulignent le caractère très dynamique de la commune et le nombre important d'associations.
- Néanmoins les questions liées à l'accueil, l'intégration et l'implication des nouveaux habitants dans la vie de la commune sont souvent revenues au cours des entretiens sans véritable solution. Cela souligne l'importance de concevoir le tiers-lieu comme un espace clé pour faciliter leur intégration, en offrant un lieu de rencontre, de partage et de collaboration, propice à renforcer les liens sociaux et à encourager la participation active à la vie locale.

### Du point de vue des élus

M. Anthony CELERIEN (Maire) distingue deux types de population à Puy-Saint-Martin : ceux qui sont visibles et ceux qui ne le sont pas. Il souhaite particulièrement comprendre les besoins des jeunes (15-30 ans), qu'il considère comme les "oubliés de la ruralité".



Parmi leurs besoins majeurs, il identifie un renforcement des services publics, des transports, une offre sportive diversifiée et un lieu adapté pour eux.

Il souligne que la jeunesse locale revient plus fréquemment après les études, portée par un fort attachement familial et amical. Toutefois, l'éloignement des établissements d'enseignement supérieur et le manque d'accès à la culture constituent, selon lui, une faiblesse majeure pour cette tranche d'âge, qui risque de s'ennuyer dans un contexte rural. Le projet d'espace public vise à mettre l'accent sur cette jeunesse et à identifier leurs attentes précises. L'étude devait chercher à "aller lire cette jeunesse" et à recueillir leurs besoins.

Pour Mme MAURIN (Adjointe Pôle Social, Solidarité, Scolaire, Jeunesse) : Les loisirs sont adaptés aux enfants, mais les collégiens et lycéens manquent d'activités sur place. Les parents doivent se déplacer dans les villages voisins pour répondre aux besoins de cette tranche d'âge. Elle souhaite des activités périscolaires plus variées et que la commune propose des solutions en direction des lycéens notamment.

Aux yeux de M. THIVOLLE (Conseiller communautaire et municipal), le parc est un lieu central et intergénérationnel, mais il faudrait un espace spécifique pour les jeunes, encadré par un animateur. Il envisage également un lieu multifonctionnel pour les associations, adapté à des usages variés. Il souligne que certaines activités, comme le foot ou la pétanque, attirent de nombreux jeunes des communes voisines, malgré les problèmes de mobilité liés à la ruralité du territoire.

Mme BREHERET (Conseillère municipale et référente de l'école de musique municipale) note une forte participation des jeunes dans les associations sportives et les fêtes de village. Elle propose un espace dédié, comme un club de jeunes encadré, répondant aux besoins exprimés par les habitants. Celui-ci pourrait être à usages différents selon les moments de la semaine ou de l'année, en s'ouvrant :

- Aux entrepreneurs, pour leur permettre de se rencontrer, de coopérer et de répondre aux besoins culturels et associatifs.
  - Aux associations, pour leur permettre d'organiser des formations.
  - Aux activités culturelles, notamment aux élèves de l'école de musique, pour leur permettre de travailler seuls ou en groupe.
  - Cela permettrait également de désengorger l'occupation de la salle des fêtes.
- 
- Mme BRACHET (Secrétaire de mairie) met en avant le besoin de salles supplémentaires pour des événements privés et associatifs. Elle doute de l'usage festif des préfabriqués réhabilités, mais souligne leur potentiel pour désengorger la salle des fêtes et accueillir de nouvelles activités.



## Du point de vue des représentants des associations

Mme LAENNE (Secrétaire du Football Club (FC) de la Valdaine) – qui regroupe des jeunes de Puy-Saint-Martin et des communes voisines – déplore le manque d'espace intermédiaire entre les préfabriqués (deux salles pouvant chacune accueillir 30 personnes) et la salle des fêtes (150 personnes), ainsi que l'absence d'un espace plus grand pour accueillir les festivités.

Mme NOYER (Présidente de Gym Puy) souligne que les préfabriqués sont inadaptés pour les cours collectifs en raison de leur chauffage insuffisant et de leur taille. Elle suggère un espace modulable pour améliorer les conditions des activités sportives et encourager les échanges entre associations.

M. CORNILLE (Président de la Conviviale Pétanque) propose de transformer les préfabriqués en un lieu partagé pour les associations, équipé de bureaux, d'une buvette et de matériel informatique.

M. BESSET (Président de la Médiathèque) souligne que les adolescents, à partir de 12-13 ans, ne fréquentent pas la médiathèque, une situation courante dans ce type d'établissement. Il constate l'absence d'un espace dédié à cette tranche d'âge sur la commune. Il propose la création d'un espace dédié aux jeunes, conçu par eux-mêmes, tout en permettant à la médiathèque d'y organiser des animations et d'y délocaliser une partie de ses collections. Par ailleurs, il pointe le besoin important de salles de réunion sur la commune.

M. ASSELINEAU, Mme MATRAND et M. DURAND (représentants de Puy-Saint-Martin Initiative (PSMI)) expliquent que l'association utilise actuellement les préfabriqués pour ses conseils d'administration et ses assemblées générales. Si les locaux étaient restaurés, ils pourraient accueillir des activités comme la gym-tonic, à condition d'installer un parquet, ou des ateliers dans le cadre de la foire aux fleurs.

Mme KEVRAN (Présidente de l'association Les Minots de la Chevière – association de parents d'élèves) plaide pour la modernisation des préfabriqués et des équipements qu'ils contiennent. Elle souhaite la mise en place d'un service d'impression local et des activités en direction des parents, comme des conférences sur le harcèlement scolaire ou l'usage des écrans. Enfin, elle propose d'y accueillir les séances de motricité de l'école maternelle, actuellement réalisées dans des espaces non adaptés.

M. CONSTANTINI (Président des associations Vieillir au Village et Été de la Saint-Martin) met en avant l'utilisation hebdomadaire des préfabriqués par les aînés.

Il propose un espace modulable, avec une grande salle équipée d'une cloison mobile et une petite salle pour des réunions restreintes.



## Du point de vue des représentants des établissements scolaires

Il semblait intéressant et utile de solliciter ce type d'acteurs pour questionner les complémentarités éventuelles d'un tel lieu en regard des besoins éventuels des jeunes scolarisés.

M. EBEL (Proviseur de la Cité Scolaire Alain Borne) met en avant la mixité sociale et culturelle du collège, bien que cette diversité s'estompe au lycée. Il observe néanmoins une augmentation des élèves du collège poursuivant au lycée, malgré le fait qu'un tiers des élèves de seconde ne poursuivent pas en première générale.

L'établissement met en œuvre plusieurs dispositifs pour accompagner les élèves en difficulté et participe à des programmes visant à renforcer la persévérance et à prévenir le décrochage scolaire. La création de liens entre collège et lycée reste une priorité, mais demeure complexe à réaliser.

Si le climat scolaire est serein, des problématiques de santé mentale, accentuées par la pandémie, sont présentes. Selon l'enquête ADES (Accès Dans l'Enseignement Supérieur), 60 % des bacheliers poursuivent à l'université, souvent hors territoire (Grenoble, Montpellier, Lyon, etc.), en raison d'une offre locale limitée, bien que des formations comme celles du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) à Montélimar ou des BTS et licences professionnelles au lycée Les Catalins se développent.

M. EBEL constate que beaucoup de jeunes souhaitent rester sur le territoire et estime que le futur équipement pourrait répondre aux besoins de formation à distance pour ceux qui ne souhaitent pas partir ou pour qui l'enseignement supérieur traditionnel ne convient pas. Le lieu pourrait proposer un espace de travail et un accompagnement/coaching, aussi bien pour ces élèves que pour ceux en formation tout au long de la vie, en reconversion, en arrêt d'étude ou en fin de parcours scolaire.

Mme HEBERT (Principale du collège Olivier Serre à Cléon d'Andran) décrit une population scolaire très investie, tant chez les élèves que leurs familles. Les élèves s'impliquent activement dans la vie de l'établissement, témoignant d'une forte culture de l'engagement.

Avec 90 % des élèves transportés et demi-pensionnaires, le temps passé au collège est important, car beaucoup dépendent des ramassages scolaires. Ils rencontrent peu de problèmes d'addiction à l'alcool ou au cannabis, bien que l'addiction aux jeux vidéo soit présente.

Mme HEBERT souligne que la mobilité se construit progressivement. Les élèves ont conscience des possibilités d'études à l'étranger ou d'années de césure, mais le désir de rester proche de leur environnement reste marqué.

Cependant, Mme HEBERT perçoit un sentiment d'isolement lié à l'appartenance à l'Agglomération de Montélimar. Elle déplore l'absence d'éducateurs de prévention dans l'établissement, leur éloignement géographique étant un frein.

Enfin, Mme HEBERT pointe le manque de lieux culturels de proximité, une faiblesse notable du territoire. Les coûts de transport pour les sorties scolaires augmentent le budget des activités culturelles, et les transports en commun ne peuvent accueillir une classe entière. Cet enclavement limite aussi les interactions entre élèves en dehors du cadre scolaire.



## **A RETENIR**

**Les entretiens mettent en évidence une forte volonté de créer un véritable lieu de vie répondant aux besoins variés des habitants et qui aurait pour vocation de :**

### **Faciliter les rencontres et les activités associatives**

Accueillir réunions, formations et événements associatifs.

Améliorer les conditions pour des activités telles que le yoga, la gymnastique, ou les séances de motricité pour l'école maternelle.

Soutenir des initiatives locales, comme les rendez-vous hebdomadaires de l'Été de la Saint Martin.

### **S'ouvrir à des publics spécifiques :**

Offrir des espaces adaptés pour les personnes âgées, les entrepreneurs et les parents d'élèves.

En direction des jeunes, un espace spécifique est particulièrement attendu pour combler un manque identifié sur la commune. Cet espace pourrait :

Être encadré par un animateur ou coach, pour favoriser l'accompagnement et la dynamique collective.

Offrir des espaces de travail adaptés, pour les élèves de l'école de musique, les étudiants à distance ou en reconversion.

Accueillir des animations et collections délocalisées de la médiathèque.

Proposer des temps d'échange et d'information à destination des parents (ex. conférences, ateliers).



## 9 - Synthèse du diagnostic, analyse avec l'outil SWOT

Afin de structurer la réflexion autour du projet de tiers-lieu et d'en identifier les leviers de réussite ainsi que les points de vigilance, nous avons mobilisé l'outil d'analyse stratégique SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats – Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces).

Cette grille de lecture permet de croiser les éléments internes (propres au projet, à ses ressources et à son organisation) et externes (issus de son environnement territorial, social, économique et institutionnel) pour faire émerger une vision globale de la situation actuelle.

### FORCES

#### **Espace polyvalent et adaptable**

Le lieu peut accueillir une grande diversité d'activités culturelles, éducatives, sociales ou économiques.

#### **Dynamisme citoyen et associatif**

Le tissu associatif est particulièrement riche et structuré, avec une forte implication des habitants. **Volonté**

#### **politique affirmée**

L'équipe municipale soutient activement le projet dans le cadre d'une stratégie globale de revitalisation.

### FAIBLESSES

#### **Organisation en cours de structuration**

La gouvernance et les modalités de fonctionnement restent à préciser et à stabiliser.

#### **Risque de dilution**

La diversité des attentes pourrait entraîner une dispersion des missions et une perte de lisibilité.

### OPPORTUNITES

#### **Soutien territorial fort**

Les habitants et les partenaires expriment un intérêt marqué pour le projet.

#### **Financements mobilisables**

Des dispositifs comme LEADER, Villages d'Avenir ou des fonds régionaux peuvent soutenir le lancement et la structuration du lieu.

#### **Demande croissante en zones rurales**

Le besoin d'espaces de vie partagés, inclusifs et intergénérationnels est clairement identifié sur le territoire.

#### **Potentiel de collaboration locale**

Le tiers-lieu peut devenir un espace de mutualisation pour les associations, institutions et habitants.

### MENACES

#### **Modèle économique à construire**

Les sources de financement, qu'elles soient publiques (subventions) ou autonomes (activités génératrices de revenus, partenariats), restent à identifier. La structuration d'un modèle économique pérenne est un enjeu central pour la viabilité du projet.

#### **Contraintes de mobilité**

La faible desserte en transports publics et la dépendance à la voiture peuvent limiter l'accessibilité du lieu.

#### **Risque de conflits d'usage**

La cohabitation de publics aux besoins différents (jeunes, familles, seniors) pourrait générer des tensions.

## Problématiques

"Dans quelle mesure la création d'un tiers-lieu à Puy-Saint-Martin, en tant qu'espace public et lieu de rencontre, peut-elle à la fois répondre aux besoins spécifiques des jeunes et à ceux de l'ensemble des habitants de la commune tout en favorisant le lien intergénérationnel et la dynamique associative, dans un contexte rural marqué par l'isolement géographique et les contraintes d'accès aux services ?

### Les principaux inducteurs sont donc :

- les besoins des jeunes : Le tiers-lieu doit inclure des éléments spécifiques pour attirer et répondre aux besoins des jeunes (éducation, emploi, loisirs, sociabilité).
- les besoins des autres habitants : Les attentes des adultes, des familles et des seniors doivent être prises en compte, pour que le lieu soit inclusif et adapté à tous.
- le lien intergénérationnel : Favoriser les interactions entre les différentes générations afin d'encourager le partage, la solidarité et la mixité sociale.
- la dynamique associative : Mobiliser et intégrer les associations locales pour qu'elles participent à l'animation et à la gouvernance du lieu.
- le contexte rural : Répondre aux contraintes spécifiques de l'isolement géographique, de l'accès limité aux services, et des infrastructures parfois insuffisantes. Cette grille de lecture permet de croiser les éléments internes (propres au projet, à ses ressources et à son organisation) et externes (issus de son environnement territorial, social, économique et institutionnel) pour faire émerger une vision globale de la situation actuelle.

### Différents scénarios de projection et choix stratégique d'un scénario

|                                 | Espace dédié aux jeunes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Tiers-lieu intergénérationnel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Hub rural de services et innovation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| C<br>o<br>n<br>t<br>e<br>n<br>u | <p><b>Créer un lieu spécifiquement orienté vers les besoins des jeunes de 15 à 30 ans.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement d'un espace de travail collaboratif (coworking) et de soutien éducatif (accompagnement scolaire, formation numérique).</li> <li>- Organisation d'événements thématiques (soirées culturelles, sessions d'orientation, ateliers sur l'entrepreneuriat).</li> <li>- Mise en place d'un accompagnement par un animateur jeunesse.</li> </ul> | <p><b>Favoriser un espace mixte pour les jeunes, les associations et les habitants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espaces modulables permettant des usages divers (ateliers culturels, réunions associatives, cours de sport, coworking). Intégration d'une cuisine partagée pour des activités culinaires et sociales. Partage des espaces entre les associations, les entrepreneurs locaux et les jeunes.</li> </ul> | <p><b>Positionner le tiers-lieu comme un centre de ressources et d'innovation pour le territoire.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à des services numériques (Wi-Fi, imprimantes, ordinateurs).</li> <li>- Mise en place de formations et d'ateliers (entrepreneuriat, santé, mobilité, écologie).</li> <li>- Plateforme de coordination pour les associations et les initiatives locales.</li> <li>- Organisation d'événements pour attirer les habitants des communes voisines (expositions, conférences)</li> </ul> |

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>A<br/>t<br/>o<br/>u<br/>t<br/>s</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse directe au besoin identifié de soutien à la jeunesse, Impact direct sur réduction de l'isolement des jeunes et en terme d'animation locale</li> </ul>                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favorise l'inclusion et le lien social.</li> <li>- Impact plus large en créant des ponts entre les jeunes, adultes et seniors.</li> <li>- Participe à l'animation de la vie locale, renforce les liens interpersonnels et lutte contre l'isolement, notamment des seniors.</li> <li>Optimise les ressources communes.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamise l'attractivité du territoire en offrant une réponse large aux besoins des habitants en matière de services (internet, télétravail...)</li> <li>- Peut attirer des entrepreneurs et des travailleurs extérieurs, stimulant ainsi l'économie locale et l'innovation.</li> <li>- Offre une solution aux défis liés à l'isolement géographique, notamment par l'accès à des services dématérialisés.</li> </ul> |
| <b>F<br/>r<br/>e<br/>i<br/>n<br/>s</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Peut être perçu comme un espace "réservé", ce qui pourrait exclure d'autres générations ou limiter son impact global.</li> <li>- Risque de ne pas être suffisamment fréquenté si l'offre n'est pas bien définie ou si la gestion n'est pas efficace.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de conflits d'usages entre les différents publics.</li> <li>- Nécessite une gestion plus complexe pour répondre aux besoins de groupes très différents.</li> </ul>                                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque que certaines populations se sentent exclues ou ne trouvent pas leur place.</li> <li>- Nécessite des investissements plus importants pour les infrastructures et les équipements modernes.</li> <li>- Peut nécessiter de l'incompréhension de la part des habitants, qui peuvent ne pas voir immédiatement l'utilité d'un tel lieu.</li> </ul>                                                                |

## **A RETENIR**

### **le scénario 2 : Tiers-lieu intergénérationnel**

**Le choix du tiers-lieu intergénérationnel répond à la fois aux attentes de la municipalité et aux besoins des habitants, notamment des jeunes et des aînés. Il propose un espace mixte, inclusif, modulable et polyvalent, favorise le renforcement du lien social, le vivre-ensemble et répond aux enjeux de mobilité. ce modèle est en adéquation avec la volonté municipale de recréer un cœur de village autour du parc Adèle Clément, faisant de ce lieu un espace de rencontre et d'échange pour tous. Les espaces polyvalents et modulables répondent aux attentes des habitants, et des associations, en offrant une solution flexible adaptée à des usages divers. Ce scénario permet de capter les dynamiques préexistantes, de favoriser le brassage intergénérationnel entre les différentes associations tout en répondant aux enjeux de mobilité en rapprochant et en incarnant les services au plus près des habitants. Cette approche répond à la priorité identifiée concernant la jeunesse. La dimension événementielle permettra le brassage des usages et des usagers du lieu.**

**C'est le frottement des usages et l'origine associative des personnes qui fréquenteront le lieu qui lui donneront sa dimension innovante et singulière**

**Ce scénario optimise les ressources disponibles en mutualisant les moyens, les équipements et les infrastructures. Il favorise également l'implication des associations et des entrepreneurs locaux, renforce le dynamisme associatif et économique de la commune et permet d'apporter une première réponse aux attentes de la jeunesse sur le territoire.**

**La volonté de proposer une gouvernance participative permettra de surmonter, ce qui pourrait apparaître comme des conflits d'usage et perception du lieu**

**En conclusion : on peut dire que l'ensemble des recherches et enquêtes conforte le choix d'un tiers-lieu intergénérationnel qui se révèle être la solution la plus cohérente pour répondre à la demande de la municipalité et aux enjeux du territoire : créer un lieu vecteur, d'engagement pour rendre acteurs les usages et tutoyer la question de la citoyenne**